



DÉCISION du MAIRE n° 044 / 2024
Tarifs – Année 2024
Tarifs location de salles
Gai Taillis

Direction Affaires
Financières et
Juridiques

Le Maire d'Aix-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat une partie de ses fonctions,

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 donnant délégation au maire de fixer, tant au niveau de leur création que de leur modulation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (alinéa 2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rajouter des précisions pour la location du Gai Taillis - Année 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

Les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Location de salles – Gai Taillis : cf. annexe 1

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 28 mars 2024.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 03/04/2024 »

en délégation du maire,
Gilles MOCCELLIN
Directeur général des services

LOCATION DE SALLES

GAI TAILLIS

Tarifs en euros

Année 2024

Aixois week-end	
Particuliers	277,00
Associations	120,00
Forfait chauffage hiver (correspondant à 291 kWh)	70,00
si dépassement suite à relevé de compteurs, facturation au prix du kWh	
Caution dégâts matériels	1 000,00
Caution forfait ménage non effectué	350,00
Non-aixois week-end	
Particuliers, associations, entreprises, ...	494,00
Forfait chauffage hiver	70,00
Caution dégâts matériels	1 000,00
Caution forfait ménage non effectué	350,00

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision du maire n° 044 / 2024 - Tarifs - Année 2024 - Tarifs location
de salles - Gai Taillis

.....
Date de décision: 28/03/2024

Date de réception de l'accusé 03/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC0442024

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20240328-DEC0442024-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10 .2

Finances locales

Divers

Tarifs des services publics

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : NA24_041 Décision 044 - Tarifs 2024 - Gai Taillis.pdf (99_AU-
073-217300086-20240328-DEC0442024-AU-1-1_1.pdf)

Annexe : NA24_041 Décision 044 - Tarifs 2024 - Gai Taillis - Annexe 1.pdf (99_AU-073-217300086-20240328-DEC0442024-AU-1-1_2.pdf)
ANNEXE 1